COMMUNE DE BOUVIERES

Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026

Le 3 septembre 2026 à 20h, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 21 août 2026, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

Présents : Philippe REYNAUD, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Isabelle SANTI, Pieter LECLERCQ, Amélie VIGNE, Audrey REMUET, Anne OUVRARD, Isabelle PINGUET, Brigitte TARDY

Absents : Damien BOMPARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Anne OUVRARD est désignée secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026
- Multiservices : signature d'un nouveau bail
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : présentation
- Commissions communales
- Adressage postal : maison des Oulettes
- Questions diverses et informations

Le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour rajouter le point suivant
- Vente du véhicule C15

Le conseil municipal accepte et le point ci-dessus est rajouté à l'ordre du jour.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

Anne Ouvrard signale une coquille.
Après modification, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2°) Multiservices

Exposé : Monsieur le Maire informe que le fonds de commerce du multiservices va être repris par M. Vidalenche Nicolas et M. Paturel Damian. Le compromis a été signé en juillet entre les propriétaires actuels et messieurs Vidalenche et Paturel, pour une vente définitive le 15 septembre 2026.
Il est donc nécessaire d'étudier un document de bail commercial liant la mairie (propriétaire du bâtiment du multiservices) et le « preneur » (société de M. Vidalenche Nicolas et M. Paturel Damian).

Damian Paturel sort de la salle et ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Jean-Noël PETITJEAN s'interroge sur les réparations du bâtiment : qui en a la charge ?
- Agencement : au preneur
- Entretien courant : mairie ou preneur selon la liste des charges récupérables
- Grosses réparations : mairie

Le Maire signale que depuis la création du multiservices en 2005, la population a changé et les habitudes également.
Isabelle PINGUET s'interroge sur les périodes d'ouverture.
L'ouverture est prévue à partir du mois d'avril, le temps d'aménager les locaux.
L'épicerie serait plutôt tournée vers des articles de producteurs.

Dans le bail présenté, liant la mairie et la société des nouveaux acheteurs du fonds de commerce, deux parties (présentées en jaune) ont été ajoutées au sujet de l'autorisation de fermeture et de la sous-location.

Délibération n° DE2026032 : Autorisation de signature d'un bail commercial de 9 ans pour le local "Multiservices"

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;
Vu le projet de bail commercial portant sur le local situé 4 Place du Champ de Mars 26460 BOUVIERES, destiné à l'activité de commerce multiservices (épicerie-bar-restauration) et autres ;
Considérant que la commune est propriétaire du local situé 4 Place du Champ de Mars, cadastré section AB, parcelle n° 10 ;
Considérant qu'il est proposé de donner ce local à bail à SAS VIPA COMMERCE représenté par Nicolas VIDALENCHE et Damian PATUREL
Considérant que le projet de bail est conclu pour une durée de **neuf années**, à compter du 16 septembre 2026, conformément aux dispositions applicables aux baux commerciaux ;
Considérant que le montant du loyer est fixé à **307.55€ HT soit 369.06 € TTC par mois**, révisable selon les conditions prévues au contrat ;
Considérant que les autres conditions sont précisées dans le bail,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE :**
• D'approuver les termes du bail commercial à conclure entre la commune de BOUVIERES, bailleur, et la SAS VIPA COMMERCE, preneur, portant sur le local situé 4 Place du Champ de Mars 26460 BOUVIERES.
• D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial ainsi que tout document nécessaire à sa conclusion et à son exécution.
• De fixer le loyer initial à **307.55 € HT soit 369.06 € TTC par mois**, selon les modalités prévues dans le bail, ainsi que les charges, taxes et autres obligations mises à la charge du preneur conformément au contrat.
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération
Adoptée à l'unanimité

3°) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire informe que la commune doit établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document opérationnel et adapté aux caractéristiques de la commune.
Il planifie l'alerte, l'information, l'évacuation et le soutien des habitants sous l'autorité du maire.
Il contient un annuaire de crise (quel habitant a des compétences médicales, de secourisme, etc), des fiches réflexes par fonction et une carte des zones à risques. Parmi les éléments à expliciter dans ce document, il faudra par exemple créer une cellule de crise municipale, définir un responsable par hameau qui peut guider et relayer les infos sur chaque lieu, définir le lieu d'accueil d'urgence de la commune, etc…

Le maire signale que l'ancienne sirène des pompiers a été remise en service pour les besoins d'alerte.
Il faudrait prévoir des essais réguliers (1 fois par mois, le mercredi midi par exemple ? A définir), et il est également nécessaire de définir la mise en œuvre d'un plan de crise en cas de mise en route de la sirène.

Il propose de créer un groupe de travail pour se répartir les tâches.

Isabelle SANTI, Pieter LE CLERCQ, Audrey REMUET et Philippe REYNAUD travailleront sur l'élaboration du PCS pour validation en janvier 2027.
La documentation sera envoyée aux conseillers afin que chacun puisse en prendre connaissance plus en détail.

4°) Commissions communales

- **Eau-assainissement**

Le Maire informe que l'entreprise ATTP, avec l'appui du bureau d'études de Berthouly, devrait établir un chiffrage pour l'assainissement vers fin septembre : plusieurs microstations**.**
Il va reprendre contact avec le Maire de Teyssières pour la visite de leur installation. Ce sera forcément un jeudi, jour de la permanence de leur mairie.
Le Département de la Drôme est plus favorable à une seule grosse station.
Jean-Noël PETITJEAN pense que l'eau devrait être gratuite, ou tout du moins le moins cher possible, pour l'apport dans les ménages, contrairement à ce que propose le département (augmentation des coûts pour ensuite avoir davantage de budget pour l'épuration).
Dès le retour du devis d'ATTP, la commission se réunira.
Damian PATUREL souhaite l'établissement d'un rétroplanning des tâches à effectuer jusqu'au dépôt du dossier au département.

- **Marché**

Jean-Noël PETITJEAN dresse le bilan du marché 2026 :
19 exposants inscrits, en moyenne 12 présents, 3 ne sont jamais venus.
377 € de recettes. Comme chaque année, le mois d'août est meilleur en termes de nombre d'exposants et de fréquentation.
Il faudrait idéalement 20 exposants. Il serait bien d'étoffer l'offre alimentaire suivante : pain et fruits.
Damian PATUREL signale qu'il est compliqué de faire venir des producteurs locaux de fruits, car ce sont souvent des revendeurs. Or nous sommes limités par notre objectif de ne faire appel qu'à des producteurs locaux. Donc si nous souhaitons garder cet objectif, il faut peut-être se contenter du peu de fruits présents.
Il n'y a plus de fromage de brebis.
Concernant l'alimentation rapide à prendre sur place (burgers et crêperie cette année), la question se pose de rajouter une offre.
Damian PATUREL signale que « Jaja », qui fait des pizzas sur Bourdeaux l'a contacté récemment car il s'intéresse au marché pour l'année prochaine.

Le marché est reconduit pour 2027. Le bilan de l'association OSEZ sera évidemment le bienvenu lorsqu'il sera établit.
Damian PATUREL tient à remercier l'association OSEZ pour la mobilisation et l'investissement des membres de l'association.

Le camping : la saison a été compliquée, peut-être liée aux fortes chaleurs. Il y a eu très peu d'occupants en juillet-août.

- **Embellissement**

Jean-Noël PETITJEAN récupère les fiches qu'il avait distribuées lors du précédent conseil et signale que des demandes de devis sont en cours.

Anne OUVRARD a trouvé compliqué de répondre par oui ou non à certaines questions sans présentation des projets. Il en est de même pour Isabelle SANTY qui fait le même constat.
Anne OUVRARD évoque les abords du camping qu'elle trouve peu esthétiques pour ce que les

« campeurs » attendent d'une « aire naturelle ». Suite aux échanges, il en ressort que planter des haies au niveau de l'entrée pourrait permettre d'améliorer cette situation.

- **Informations et communication**

La commission s'est réunie le 15 juillet et suggère l'établissement d'un bulletin papier/gazette édité 2 à 3 fois par an qui pourrait comporter les rubriques suivantes (proposition) :

- Informations municipales (commissions et autres sujets municipaux)
- La vie de la commune (vie associative, les arrivées et départs à Bouvières, les naissances, les décès, ...)
- Passeurs de mémoire (interview d'habitants du village souhaitant transmettre quelque chose en rapport avec Bouvières, témoigner d'un sujet qui les lie au village, …)
- Tribune libre (pour la 1ere gazette, reprendre le texte de Maurice GUBIAN qui expliquait l'idée dans « l'Echo d'Angèle » (gazette locale ayant existée de juin 1989 à juillet 1998)).

Prévoir d'y annoncer également les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux, ainsi qu'un encadré avec les infos d'ouverture du secrétariat de mairie, tél, mail, site web.

Concernant l'information numérique (site web, facebook), il est nécessaire de prévoir une formation pour Audrey REMUET. Un devis sera demandé.

Anne OUVRARD demande s'il est possible avec le site, que lors du dépôt d'une actualité, les personnes inscrites (tous les habitants qui le souhaitent) reçoivent la notification ou l'information par mail (sorte de newsletter automatique).
A vérifier.

5°) Adressage postal

Le Maire signale que M. Etienne THERON, habitant sur la commune de Bouvières, n'a pas d'adresse postale précise. Il ne reçoit plus de courrier et ne peut établir aucun document administratif.
Bien que le chemin soit privé, il est possible pour la commune de donner une dénomination.
Le Maire propose le « chemin des Oulettes ».

Délibération n° DE2026033 : Dénomination d'un chemin privé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu la nécessité d'assurer une identification précise des voies et lieux-dits de la commune afin de faciliter l'adressage des propriétés et l'intervention des services publics et de secours ;
Considérant que le chemin privé situé sur la commune de Bouvières, parcelle C219 et C215, desservant notamment la propriété cadastrée section C, parcelles n° 218, ne dispose actuellement d'aucune dénomination officielle ;
Considérant qu'il convient, dans l'intérêt des riverains et des services de secours, de donner une dénomination à ce chemin ;
Considérant que cette dénomination ne constitue ni un transfert de propriété au profit de la commune, ni un classement de la voie dans le domaine public communal ;
Considérant qu'il est proposé de dénommer ce chemin privé : **« CHEMIN DES OULETTES »**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE :**

- D'attribuer au chemin privé situé sur les parcelles C215 et C219, desservant la propriété cadastrée section C, parcelles n° 218, la dénomination suivante : **« CHEMIN DES OULETTES »**
- De préciser que cette dénomination est attribuée exclusivement aux fins d'identification et d'adressage et qu'elle ne modifie en rien le statut juridique privé de la voie ni les droits de propriété qui s'y rattachent.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise à jour de l'adressage communal et d'en informer les propriétaires et occupants concernés ainsi que les services et organismes intéressés.

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

6°) Solidarité aux communes

Cet été, le territoire du Diois a fait face au plus important incendie de forêt intervenu dans la Drome depuis au moins 30 ans.
En concertation avec les élus du territoire, l'AMF 26 met en place un fonds de soutien qui pourra être mobilisé pour accompagner les mesures qui seront mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce drame.
La commune de BOUVIÈRES souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.
C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au fonds « solidarité collectivités incendie diois » mis en place par l'AMF 26 aux profits des collectivités locales impactées.

Il signale que la commune de Bouvières avait donné une subvention pour le tremblement de terre du Teil il y a quelques années.

Délibération n° DE2026034 : Subvention exceptionnelle pour le fonds "solidarité collectivités incendie diois de l'AMF 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Entendu le rapport de présentation,
Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des collectivités territoriale du diois impactées par l'incendie de juillet 2026
Le Conseil municipal DECIDE

• d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'AMF 26.
• de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

7°) Vente d'un véhicule communal Citroën C15 pour pièces (Délibération N° DE2026035)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'état du véhicule communal **Citroën C15**, immatriculé **BA-459-TY**, mis en circulation le **15/04/1999**, appartenant à la commune
Considérant que ce véhicule est ancien, ne présente plus d'utilité pour les besoins des services municipaux et que son état ne justifie pas sa remise en circulation,
Considérant que le véhicule peut toutefois être cédé **pour pièces**,
Vu la proposition d'achat du Garage GMC26 à 200 €
Vu la proposition d'achat de Damian PATUREL à 300€
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**
D'autoriser la commune à vendre le véhicule **Citroën C15**, immatriculé **BA-459-TY**, en l'état et **pour pièces**.

• d'accepter la proposition d'achat de Damian PATUREL à 300 €
• D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la cession du véhicule et à signer tout document s'y rapportant.

La recette correspondante sera inscrite au budget communal.
Damian Paturel ne vote pas.
Adopté à l'unanimité des votants.

8°) Questions diverses et informations

- Le maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales : copie de l'arrêté et mémento du candidat. L'élection aura lieu entre le 03 et le 16 octobre par correspondance. Information de la préfecture, transmise aux conseillers.

- Sécheresse : le maire propose que la commune fasse une demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles sécheresse. Cette démarche est nécessaire pour que les assurances puissent prendre en charge les éventuels frais de réparation. Dans un premier temps, il faut informer les administrés pour que ceux qui ont constaté des fissures ou des dégradations viennent le signaler en mairie. Communication sur le site internet et par voie d'affichage.

- Employé communal
  Le Maire rappelle que l'agent habite à Pont St Esprit et vient 3 fois par semaine. Un aller-retour représente 140 km.
  Il demande au conseil l'autorisation pour lui permettre de faire un AR avec le véhicule de la mairie, le lundi.
  La commune est assurée pour les trajets privés.
  Certains conseillers seraient plus favorables à un plein par mois.
  Un plein ou une carte » carburant » ne prend pas en compte l'usure de sa voiture.
  Anne OUVRARD demande pourquoi il vient de si loin.
  Il n'a pas trouvé de poste près de chez lui.
  Le conseil municipal est d'accord pour un trajet AR par semaine, normalement le lundi, ce qui permettrait de ne pas immobiliser le véhicule puisqu'il revient le mardi.

- Le Maire propose une réflexion pour l'achat d'un broyeur de végétaux, prix aux alentours de 1500 €.
  La commune réalise beaucoup de débroussaillage avec l'employé. La maire va se renseigner plus précisément sur les tarifs et nous en reparlera.

- **Débroussaillement**
  Jean-Noël PETITJEAN a assisté à la réunion sur l'obligation légale de débroussaillage**.**
  Pour le Diois, heureusement que les gens avaient nettoyé autour des habitations.
  Le Maire signale qu'une entreprise va venir broyer autour du village.
  Un fascicule est à disposition à la mairie pour informer les habitants sur les conduites à tenir pour leur terrain. Il sera également mis à disposition sur le site web de la mairie.

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Christian CHENIER qui réclame l'annulation de ses factures pour non-alimentation en eau.
  En effet, lorsque M. Chenier a voulu utiliser l'eau de sa remise, il a été constaté que la bouche à clef était fermée avec impossibilité de l'ouvrir.
  Le Maire propose d'annuler la facture de cette année qui correspond à l'abonnement : 76.80 €.
  Des travaux doivent avoir lieu pour remettre en service le branchement. Son abonnement est suspendu jusqu'à la remise en service.
  Le conseil est d'accord.

- Amélie VIGNE demande le nombre de pots de miel nécessaire pour les colis de Noël**.**

- **Damian Paturel** a rencontré M. BELVA au sujet de son chemin.
  Il signale que normalement l'accès à la maison se fait par le chemin du village qui passe devant chez Damien BOMPARD qui est quasi impraticable, à part en 4 x 4.
  Il utilise donc le chemin qui part du col de la Sausse et sollicite une aide pour l'entretien.

Le Maire signale que, lorsque M. Belva a acheté sa propriété, le chemin était déjà impraticable, que la commune n'a actuellement pas les moyens pour faire un enrobé et que ce n'est pas dans la politique de la commune de goudronner les chemins ruraux. La commune s'engage tout de même a continué à entretenir de temps en temps le chemin rural. Il y a quelques années, la commune a pris en charge la fourniture de gravier.

PUBLIC

Etienne FORTIN remercie le conseil pour le travail mené. Il aimerait, en tant qu'administré, être mieux informé sur ce que fait le conseil, ce que fait la municipalité d'une manière générale, et souhaite être sollicité pour participer. Il évoque également que des experts dans chaque domaine peuvent être sollicités pour aider dans les débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h31.
Le prochain conseil est fixé au jeudi 1er octobre.

Le Président de séance
Philippe REYNAUD
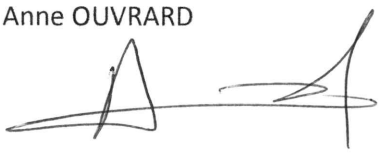
Le secrétaire de séance
Anne OUVRARD